

Mikhaïl Gorbatchev éreinte « le manque de respect » du pouvoir exécutif russe

Le père de la perestroïka déclare à la presse :
« Le système en Russie me fait honte »

Moscou
Correspondante

À la veille de son 80^e anniversaire, Mikhaïl Gorbatchev, le dernier dirigeant soviétique, est en forme. La preuve : il s'est lancé dans une critique acerbe du président Dmitri Medvedev et du premier ministre Vladimir Poutine. La scène se déroulait au siège de l'agence de presse Itar Tass, lundi 21 février, à Moscou.

Officiellement, le père de la perestroïka avait convié la presse pour parler de son anniversaire, qui sera fêté le 2 mars à Londres, et d'un livre de souvenirs qu'il cherche à éditer. « Nous donnerons la priorité à l'éditeur le plus offrant », a rappelé l'ancien secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, perpétuellement en quête de fonds pour alimenter ses œuvres de charité ainsi que sa fondation.

Très vite, l'actualité a repris ses droits. Peut-on comparer la révolution arabe avec les événements qui conduisirent à la chute du mur de Berlin en 1989 ? Répondant par l'affirmative, M. Gorbatchev a rappelé que les foules en révolte au Maghreb et au Proche-Orient n'avaient « rien à perdre ». « L'aspiration à la liberté est un trait humain », a-t-il estimé.

Osant la comparaison avec la Russie d'aujourd'hui, il a lâché une phrase assassine sur la longévité de « l'équipe des Pétersbourgeois », soit l'entourage de Vladimir Poutine et de son protégé Dmitri Medvedev, originaires de Saint-Petersbourg, l'ancienne capitale impériale : « Cela fait longtemps qu'ils sont là. Cela ne veut pas dire qu'ils sont éternels, le constat vaut pour tout le monde. » L'homme en sait quelque chose, qui fut contraint de démissionner le 25 décembre 1991 de son poste de numéro un par

que le pays qu'il dirigeait, l'URSS, avait cessé d'exister.

Mikhaïl Gorbatchev s'est ensuite livré à une critique peu coutumière du tandem au pouvoir, accusé de « suffisance » ainsi que de « manque de respect » envers les électeurs. « Je n'aime pas leur façon d'agir. (...) Quelle suffisance de dire : nous allons discuter et nous mettre d'accord » sur celui qui sera candidat à la présidentielle de 2012, a-t-il fustigé. Or cette élection « n'est pas l'affaire de Poutine, c'est celle de la nation, celle des gens qui votent ».

« Mauvaise copie »

Ces derniers jours, M. Gorbatchev a multiplié les interviews cinglantes : « Le système en Russie me fait honte », confiait-il récemment à Radio Liberty. La Russie actuelle, a-t-il dénoncé lundi, n'est qu'une « imitation de démocratie » avec son Parlement fonctionnant comme une chambre d'enregistrement et son système judiciaire aux ordres du pouvoir politique. Quant à Russie unie, le parti au pouvoir, il n'est qu'une « mauvaise copie du Parti communiste de l'Union soviétique ». Le monopole qu'il exerce « ne peut favoriser le développement de la démocratie ».

C'est la première fois que l'ancien Prix Nobel de la paix, dont la voix est écoutée à l'étranger mais ignorée en Russie, critique aussi ouvertement Vladimir Poutine, l'ancien président et l'actuel premier ministre, tenté par un nouveau mandat en 2012. Pourquoi maintenant ? Au début de février, le Kremlin a fêté en grande pompe le 80^e anniversaire du président défunt Boris Eltsine. Il s'agissait de souligner la continuité du tandem avec Boris Eltsine, présenté comme l'homme qui donna la liberté à la Russie. M. Gorbatchev n'avait pas eu droit à un seul mot... ■

Marie-Jégo

La Cour européenne des droits de l'homme exaspère les conservateurs britanniques

L'instance européenne juge que Londres doit accorder le droit de vote aux détenus des prisons

Londres
Correspondante

Londres s'attachera à réformer la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), a annoncé Ken Clarke, dimanche 20 février, espérant ainsi calmer la fronde des eurosceptiques qui réclament le retrait du Royaume-Uni de cette instance supranationale. Alors que le pays doit prendre, en novembre, la présidence du Conseil de l'Europe, chargé de faire appliquer les jugements des magistrats de Strasbourg, le ministre britannique de la justice y voit l'opportunité de « clarifier les relations entre les cours nationales, les parlements nationaux et la cour de Strasbourg ».

Mais, a prévenu M. Clarke, connu pour ses positions plutôt europhiles au sein du gouvernement dirigé par le conservateur David Cameron, « il n'est pas question de dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme », comme plusieurs députés, pour l'essentiel des tories de l'aile droite du parti, le réclament. « Les colonels grecs ont jusqu'ici été les seuls » à le faire, a-t-il ajouté, abondant dans le sens de Jean-Paul Costa, le président de la CEDH qui, le 17 février, avait mis en garde Downing Street contre toute tentation de se retirer de cette instance, arguant qu'il n'y avait qu'un précédent en la matière, celui de la « dictature militaire » d'Athènes.

Le responsable tory venait en effet d'annoncer la mise en place d'une commission chargée d'étudier les conséquences pour le

Les jeunes Britanniques peu attirés par Bruxelles

« Il y a une sous-représentation des citoyens britanniques dans les concours d'entrée des institutions européennes », a indiqué un porte-parole de la Commission, lundi 21 février. Selon le Financial Times, Bruxelles avait envisagé de permettre aux Britanniques de ne passer les concours d'entrée qu'en anglais, mais cela aurait été « illégal ». Les candidats doivent posséder deux langues de l'Union européenne, dont leur langue maternelle.



Ken Clarke, le ministre de la justice britannique, souhaite une réforme de la CEDH. PH. NOBLE/REUTERS

Royaume-Uni d'un retrait de la CEDH. Ce ne serait pas pour tout de suite, a précisé le 10 Downing Street alors que les libéraux démocrates, avec lesquels M. Cameron a formé un gouvernement de coalition, sont très attachés à la Convention européenne des droits de l'homme. Mais les conclusions de cette commission pourraient alimenter le programme des conservateurs pour les prochaines élections législatives, prévues en mai 2015. Ce n'est pas la première fois que M. Cameron invoque ses partenaires pour modérer les ardeurs de ses troupes eurosceptiques. Tout en tenant des propos qui leur vont droit au cœur.

Il faut dire que, à la Chambre des communes, on apprécie de moins en moins les magistrats strasbourgeois et ce qu'on appelle leur ingénierie. Comme en témoigne cette affaire du droit de vote des prisonniers, interdit en Grande-Bretagne depuis 1870 : alors que la CEDH a condamné la situation britannique en 2005 et que le Conseil de l'Europe a enjoint Londres de se mettre en conformité avec son jugement d'ici à avril, les élus ont défié l'institution, dont ils jugent les prérogatives trop étendues. Le 10 février, ils

ont adopté, par 234 voix pour et 22 contre, une motion qui établit la « primauté » du pouvoir législatif national en ce qui concerne le droit de vote des prisonniers.

Ce vote, qui a reçu le soutien du premier ministre – que cela « rend physiquement malade de simplement envisager de donner le droit de vote à quiconque est en prison » –, n'engage en rien le gouvernement qui s'interroge encore sur la suite à donner à ce dossier.

80 000 prisonniers

Dans une note révélée par le Times, les avocats du gouvernement font valoir que Strasbourg ne peut pas forcer Londres à appliquer sa décision ni à payer des dommages et intérêts aux 80 000 prisonniers du royaume, estimés à 143 millions de livres (170 millions d'euros). « En France, les traités internationaux s'imposent à la loi nationale, en Grande-Bretagne, les deux textes sont au même niveau », explique un juriste.

Dans ce contexte, la Haute Cour de justice a refusé, le 18 février, toute compensation à 585 prisonniers plaignants. « La Cour [est] là simplement pour faire respecter les lois telles qu'elles ont été votées par le Parle-

ment », a plaidé le juge Brian Langstaff. Qui a même, sans doute pour décourager de nouvelles plaintes, condamné les prisonniers en question à payer chacun 76 livres, soit l'équivalent de presque huit semaines de travail derrière les barreaux.

« Les tribunaux britanniques ne peuvent pas invoquer la Convention européenne des droits de l'homme pour statuer. Ils peuvent juste signaler qu'elle est, le cas échéant, incompatible avec la common law », poursuit le juriste. Ce qu'a récemment fait la Cour suprême à propos du fichage à vie des criminels sexuels, provoquant là encore la colère de l'aile droite des tories.

Pour autant, poursuivent les avocats conseils du gouvernement, si Londres refusait d'obéir au Conseil de l'Europe, « le Royaume-Uni perdrait toute crédibilité internationale en matière de droits de l'homme ». Mais ils ont une solution : si le gouvernement « essayait sérieusement » de changer la loi pour autoriser les prisonniers à voter, mais qu'ils n'en trouvaient empêché par Westminster, alors il aurait fait ce qu'il faut « pour convaincre Strasbourg » de sa bonne volonté. Et s'en tirer à bon compte. ■

Virginie Malingre

Mali

36 morts lors d'une boussculade après un prêche dans un stade de Bamako

BAMAKO. Au moins 36 personnes, en grande majorité des femmes, ont été tuées et 70 blessées, lundi 21 février, au soir dans le stade Modibo Keita de Bamako, au cours d'une boussculade à laquelle le prêche d'un imam malien. La boussculade a eu lieu dans le stade Modibo-Keita de 25 000 places, plein à craquer, lorsque la foule a voulu aller toucher l'imam Ousmane Madani Haïdara, « guide spirituel » très célèbre au Mali, qui venait de terminer son prêche et de procéder à des bénédictions à l'occasion de la fête musulmane du Maouloud.

Les femmes étaient en première ligne et voulaient être touchées par le religieux, afin d'être guéries et protégées par lui, ce qui explique qu'elles aient été les principales victimes de la boussculade. Elles sont mortes piétinées et étouffées. – (AFP) ■

Yémen Le président Saleh exclut de quitter le pouvoir

PARIS. Le président yéménite Ali Abdallah Saleh, au pouvoir depuis trente-deux ans, a répondu, lundi 21 février, aux étudiants qui demandent son départ qu'il ne partirait « que par les urnes », autrement dit à la fin de son mandat actuel, en 2013. A l'occasion d'une conférence de presse, lundi 21 février, le chef de l'Etat a regretté que les partis d'opposition se montrent de plus en plus exigeants, en dépit des annonces politiques et sociales faites depuis le soulèvement. Ali Abdallah Saleh tente de nouer un dialogue avec les partis de l'opposition. Il a nommé des commissions d'enquête sur la brutale répression de ces derniers jours et dépêché le vice-président dans un Sud bouillonnant. Les services de sécurité ont de nouveau reçu la consigne de ne pas faire usage de la violence face aux manifestants. Mais la situation paraît figée, éloignant chaque jour un peu plus la perspective d'un dialogue. – (Corresp.)

France-Gabon Ali Bongo reçu par Nicolas Sarkozy

PARIS. Le président français Nicolas Sarkozy a reçu, lundi 21 février à l'Élysée, son homologue gabonais Ali Bongo, qui a succédé à son père Omar Bongo en août 2009 à l'issue d'un scrutin contesté. Interrogé sur la situation politique dans son pays, où l'opposant André Mba Obame s'est réfugié dans une agence onusienne de Libreville après s'être auto-proclamé président, M. Bongo s'est refusé à tout commentaire. – (AFP)

Vatican un cardinal français chargé d'annoncer le nom du futur pape en cas de conclave

ROME. Le cardinal français Jean-Louis Tauran a été nommé, lundi 21 février, protodiacre, au cours d'une réunion présidée par le pape. A ce titre, il lui reviendra de prononcer la formule Habemus Papam et d'annoncer le nom du successeur de Benoît XVI, de la loge centrale de la basilique Saint-Pierre, si toutefois cette éventualité se présente avant octobre 2013. A cette date Mgr Tauran, 67 ans, deviendra alors cardinal-prêtre. – (AFP)

Stockholm

Correspondante

Une délégation du Sud-Soudan était à Stockholm à la mi-février pour réclamer que la compagnie pétrolière Lundin Petroleum et le gouvernement suédois reconnaissent leur responsabilité dans les crimes contre les droits de l'homme commis au Soudan entre 1997 et 2003 dans la zone où opérait la société suédoise.

C'était la première fois depuis le référendum de janvier 2011 et la victoire des partisans de l'indépendance du Sud-Soudan que l'affaire est évoquée en Suède, après la publication, en juin 2010, d'un rapport accablant de la Coalition européenne sur le pétrole au Soudan (ECOS). « La Suède est un pays qui plaide en faveur des droits de l'homme. On veut lui demander d'être à la hauteur », a dit le révérend Mathew M. Deng, député du Sud-Soudan de passage à Stockholm.

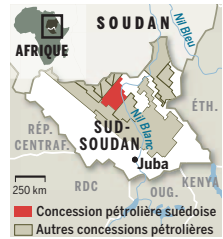
« Nous manquons notre objectif si nous regardons les obligations financières sans prendre en compte la responsabilité morale », a insisté le révérend James Ninrew, membre d'une organisation non

gouvernementale, le Conseil de la paix de Nuer, au Sud-Soudan.

Selon ECOS, 160 000 personnes ont été déplacées et 12 000 tuées, suite aux activités pétrolières dans la région. Dans une région plutôt calme jusque-là, le rapport note qu'« une guerre vicieuse a éclaté pour le contrôle des champs de pétrole dans le bloc 5A entre des groupes armés soutenant le gouvernement ou le SPLA », la branche militaire du Mouvement populaire pour la libération du Soudan. Les déplacements de population étaient motivés, selon le rapport, par le désir de sécuriser les opérations pétrolières ou de construire des infrastructures permettant l'acheminement du pétrole.

« Guerre tribale »

« Nous ne commentons pas ce rapport », déclare Maria Hamilton, porte-parole de Lundin Petroleum, qui a pris la suite de Lundin Oil. Mais nous pensons que nous avons contribué à quelque chose de positif pour le Soudan. Les déplacements et les morts, ce n'est pas à cause de notre activité sur place, mais à cause de conflits entre différents groupes. » « Une guerre tribale.



C'est ainsi que Lundin Oil voudrait que nous considérions la guerre civile au Soudan entre 1983 et 2005. Mais cela concerne aussi autre chose. Il s'agit de pétrole », écrit la journaliste suédoise Kerstin Lundell dans son livre Affaires de sang et de pétrole – Lundin Petroleum en Afrique (Éditions Ordfront, 2010).

Les soupçons sont suffisamment forts pour que le procureur suédois Magnus Elving ait décidé d'ouvrir une enquête préliminaire pour « crime contre le droit international au Sud-Soudan pendant les années 1997 à 2003 », après la publication du rapport d'ECOS. « Il s'agit d'établir si des intérêts suédois ont

été impliqués dans des activités criminelles, explique-t-il. Nous sommes dans la phase où nous rassemblons des documents. Cela prendra six mois. Il faudra ensuite procéder à leur analyse. Cette enquête est d'une nature telle qu'elle prendra plusieurs années. »

L'affaire a d'autant plus de retentissement que l'actuel ministre conservateur des affaires étrangères, Carl Bildt, a été administrateur et actionnaire de Lundin Oil de 2000 à 2006, époque à laquelle il a renoncé à ce poste pour devenir ministre. Il ne vendra ses actions que plusieurs mois plus tard. « Nous n'avons pas de commentaire à faire », souligne Anders Jörle, porte-parole du ministère suédois des affaires étrangères, déclare-t-il au Monde. Si des réclamations sont faites, elles doivent être faites à l'entreprise. ■

Les Suédois souhaitent que Lundin Oil reconnaisse sa faute et que la Suède admette qu'elle aurait pu faire pression sur la compagnie. En 2003, la compagnie s'était retirée de la région après avoir vendu ses parts pour 100 millions de dollars. ■

Olivier Truc